



Afin de permettre de renouveler l'engagement de la commune sur la période à venir, il est nécessaire de proposer 3 nouvelles mesures phares.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir les actions suivantes :

- Révision du PLU, intégrant les études Trame Verte et Bleue, Trame noire et Zéro Artificialisation Nette
- Animation et acquisitions foncières
- Restauration écologique de sites dégradés

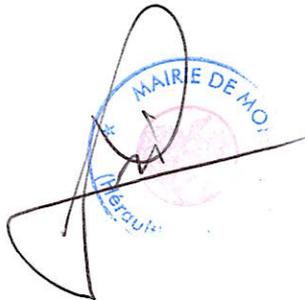
Ces éléments sont par ailleurs déjà repris dans le cadre du programme pluriannuel de préservation et de restauration intégrées des continuités écologiques engagé par la commune, dont est partenaire la Région Occitanie au titre de son programme régional en faveur de la Biodiversité.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention (M. DALOZ) :

- Approuve la candidature de la Commune de Montbazin dans la cadre du renouvellement de la reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature » ;
- Approuve l'engagement de la Commune de Montbazin pour la mise en œuvre des 3 actions précitées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MONTBAZIN' at the top and 'Hérault' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20230712-2023-DELIB-54-DE  
Date de réception préfecture : 12/07/2023